

GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

-- Focus R.C.B.C. --

Un nouvel espace de dialogue pour la communauté éducative

Rédacteur : Sébastien WAFFLART, Agent Comptable, Lycée Edmond Labbé - DOUAI

Sommaire	P.1
Les Services Académiques	P.2 à 3
Page dédiée « Mission Conseil »	P.2
Fonctionnement Général	P.4 à 7
Intervenants extérieurs	P.4 -
Téléphones mobiles au sein de l'EPLE	P.6
Gestion des Ressources Humaines	P.8
Demande de démission d'un fonctionnaire titulaire	P.8
Gestion Financière et Comptable	P.9 à 24
Focus RCBC : Un nouvel espace de dialogue pour la communauté éducative	P.9
-	-
Focus RCBC : La notion de Bilan	P.13
-	-
Focus RCBC : Les formations RCBC	P.15
-	-
Audits de la D.R.Fi.P.	P.17
-	-
Audits Participatifs	P.23
Divers	P.25 à 35
Marchés Publics : Rappel sur les seuils.	P.25 -
-	-
Remontée des Comptes Financiers	P.27
-	-
Questions/Réponses	P.31

Introduite par décret modifiant le Code de l'Éducation (chapitre 1er du titre II du livre IV de la partie réglementaire) et par l'Instruction Codificatrice M9.6 compilant les règles budgétaires et comptables applicables aux EPLE, la RCBC a été présentée durant l'hiver aux équipes de direction, dans le cadre des réunions de bassin.

Son déploiement effectif en 2013 fera l'objet de formations théoriques au printemps 2012 à destination des ordonnateurs et de leurs gestionnaires (voir article [page 15](#)). Puis, après la rentrée 2012/2013, les équipes d'intendance seront initiées au logiciel GFC rénové.

Il est important d'insister sur l'intérêt que revêt cette réforme, qui va profondément modifier notre rapport au budget : outil de simplification, de pilotage et d'autonomie, la RCBC permettra à la communauté éducative des EPLE de réaliser des scénarii de budgets innovants, au service de la réussite des élèves.

Ce texte a pour objet de vulgariser les **principes** essentiels de la réforme, mais surtout d'en dégager le **potentiel**. Ainsi, chaque encart illustrera par une situation concrète (qui est un exemple mais non un modèle) le contenu du paragraphe précédent.

I. Simplification et lisibilité des budgets

Recentré autour de **trois services principaux** (Activités pédagogiques, Vie de l'élève, Administration et Logistique) et de **deux services spéciaux** (Bourses et Restauration scolaire), le budget de fonctionnement type ne comprend plus ni chapitres ni comptes, mais **des domaines d'activité et des codes associés**.

Les volumes de chaque service, sommes de plusieurs chapitres de l'ancien cadre budgétaire, seront plus importants, ce qui est gage de souplesse dans l'emploi des fonds inscrits au budget.

Le Proviseur du Lycée X, qui connaît depuis plusieurs années des baisses d'effectifs, décide de financer la publication d'une plaquette de présentation de l'établissement et de ses filières qui sera diffusée dans le cadre des journées portes ouvertes.

Budget 2012 : Virement dans le chapitre (DBM) pour ouvrir des crédits au D 6288 COM (Chapitre des charges générales, compte « autres charges de gestion courante », code de gestion « Communication »). Modification de l'EPCP, présentation de la DBM au CA suivant, vote du CA sur l'EPCP modifié.

Budget 2013 : Virement au sein du service ALO (Administration et Logistique) et création d'un domaine et d'une activité, qui pourraient s'appeler « Valorisation de l'établissement » (VDE) et « Plan de Communication » (OPLANCOM)

Dans l'exemple ci-dessus, on remarque qu'en 2013, cette opération ne nécessitera plus :
- de modification du budget (les DBM de type 1 disparaissent)
- de modification de l'État Prévisionnel de la Commande Publique (l'EPCP est supprimé comme outil d'autorisation de la dépense).



Par ailleurs, la nouvelle inscription au budget est présentée selon l'**objectif** que doit atteindre la dépense qui y sera rattachée (valoriser l'établissement), et non plus selon la **nature** de cette dépense (une charge non identifiée de gestion courante). Outre que cette forme de présentation est plus littéraire, donc plus accessible, elle **confère surtout au budget une intention de politique générale**.

II. Le budget : un outil politique de pilotage

L'intention politique du budget se traduira dans la création de domaines et d'activités laissés à l'initiative des établissements selon une **codification alphanumérique** (pouvant compter 8 lettres contre 5 dans les codes de gestion actuels). Il sera donc primordial, pour assurer la lisibilité du projet de budget et de ses objectifs, de ne pas traduire en « nouveau langage » (2013), par copiés-collés, la structure du budget 2012.

Le Principal et le Gestionnaire du Collège Y, classé en dispositif ECLAIR, dessinent les contours du projet 2013, à l'issue de leur participation à la formation organisée dans leur bassin au printemps 2012.

Extrait de Budget 2012				A éviter en 2013		Structure possible	
Service Général				Service AP (Activités Pédagogiques)		Service AP (Activités Pédagogiques)	
A1	6067	MATHS	Matériel	Domaine CE (Crédits d'enseignement)		Domaine CE (Crédits d'Enseignements)	
A1	6068	MATHS	Équipement	0MATHSMAT (Matériel Maths) 0SEGPAMAT (Matériel SEGPA) 0MATHEQUIP (Équip. Maths) 0SEGEQUIP (Équip. SEGPA) 0SEGMAINT (Maintenance SEGPA)		0GENE (Cours) 0SOUTIEN (Accompagnement)	
				Domaine VOY (Projets, sorties...)		Domaine PROJIN (Projets dans l'EPLE)	
				0CESC		0CESC	
				0CESC 0CINEMA 0ESPAGNE 0LONDRES		Domaine PROJOUT (Projets hors EPLE)	
						0CINEMA	
Services Spéciaux				Service ALO (Administration et Logistique)			
J1	6067	SEGPA	Matériel	Domaine ENTRETIEN			
J1	6068	SEGPA	Équipement	0PEDAGO (Maintenance SEGPA)			
J1	615	SEGPA	Maintenance				
J38	6.	CESC					
J38	6288	CINE	Sorties Cinéma				
N3	6288	SP	Voy. Espagne				
N3	6288	GB	Voy. Londres				

Dans le nouveau cadre budgétaire, les comptes par nature n'apparaissent pas à l'ouverture des crédits. Ils sont utilisés dans la phase de liquidation de la dépense (à la constatation du service fait et à l'appui d'une facture).

→ Il est donc inutile (colonne 2) de donner aux domaines et aux activités des appellations qui renvoient de fait à un compte (le matériel d'enseignement = 6067, les équipements = 6068, la maintenance d'équipements = 615).

Il peut par contre être intéressant de **distinguer ce qui fonde l'identité d'un EPLE en construisant un budget fidèle au projet de l'établissement et aux objectifs qui lui sont assignés par l'autorité académique**.

→ Dans le cas de figure retenu (colonne 3), le collège, classé en dispositif ECLAIR, souhaite distinguer les charges liées à l'organisation des enseignements de celles consacrées

Sommaire	P.1
Les Services Académiques	P.2 à 3
Page dédiée « Mission Conseil »	P.2
Fonctionnement Général	P.4 à 7
Intervenants extérieurs	P.4
Téléphones mobiles au sein de l'EPLE	P.6
Gestion des Ressources Humaines	P.8
Demande de démission d'un fonctionnaire titulaire	P.8
Gestion Financière et Comptable	P.9 à 24
Focus RCBC : Un nouvel espace de dialogue pour la communauté éducative	P.9
Focus RCBC : La notion de Bilan	P.13
Focus RCBC : Les formations RCBC	P.15
Audits de la D.R.Fi.P.	P.17
Audits Participatifs	P.23
Divers	P.25 à 35
Marchés Publics : Rappel sur les seuils.	P.25
Remontée des Comptes Financiers	P.27
Questions/Réponses	P.31



aux activités éducatives dans et hors de l'établissement. Afin d'isoler les charges purement pédagogiques des autres coûts de l'activité d'enseignement, la maintenance des équipements pédagogiques est intégrée au service ALO, tout comme la comptabilisation de l'amortissement de ces équipements.

Avant le Conseil d'Administration de novembre 2012, le Principal du Collège Y vérifie la pertinence de son projet de budget

Synthèse du contrat d'objectif (CO)	Synthèse du projet d'établissement (PE)	Extraits du budget 2013
1. Améliorer les résultats au Brevet 2. Lutter contre le décrochage 3. Augmenter le nombre de passages en seconde générale	1. Donner une ouverture culturelle, sportive et citoyenne aux élèves 2. Améliorer l'image de marque du collège 3. Favoriser la mixité et la promotion sociale	Service AP (Activités pédagogiques) Domaine CE (crédits d'enseignement) OGENE (cours) OSOUTIEN (accompagnement) Domaine PROJIN (projets dans l'EPL) Domaine PROJOUT (projets hors EPL) Service ALO (Administration et Logistique) Domaine VDE (Valorisation de l'établissement) OPLANCOM (Plan de communication)
Moyens alloués		
Moyens du dispositif ECLAIR	Deux journées consacrées au projet d'établissement durant l'année scolaire	Subventions du Conseil Général et de l'ACSE sur projets Adhésion au dispositif <i>Ecole Ouverte</i> , Soutien logistique de la mairie (com)

III. Vers une plus grande autonomie des EPLE

La principale innovation contenue dans le modèle proposé, c'est la liberté laissée aux communautés éducatives de bâtir un projet de budget qui soit à l'image de l'établissement. Dans le budget du collège Y, l'absence de frontière entre les moyens alloués à l'enseignement général et ceux destinés à la SEGPA est en rupture avec le schéma classique d'un budget bâti par le couple ordonnateur-gestionnaire selon les besoins établis par les enseignants. La nature de l'établissement (ECLAIR), l'organisation de deux journées de réflexion sur le projet d'établissement, laissent présager d'un niveau d'échanges suffisants pour que le Principal juge son établissement assez mûr et profite du passage à la RCBC pour donner à son budget pédagogique une destination qui ne soit pas réduite aux besoins matières ou filières. L'écriture du budget de l'EPL, au même titre que celle du projet d'établissement, donne lieu avant le CA à une **concertation interne la plus large possible** pour répondre aux objectifs fixés à l'établissement (CO) ou par l'établissement (PE), dans l'intérêt général.

Le Proviseur du LP Z, qui propose 6 BAC PRO, est siège d'UFA et centre de production en formation continue, prend ses fonctions le 1^{er} septembre 2012. Il arrête un calendrier de préparation budgétaire pour l'exercice 2013.

Fin septembre 2012 :

Conseils d'enseignement, Comité de gestion d'UFA

Commande : Établir la liste des projets pédagogiques de l'année, les besoins en équipement (en misant sur la mutualisation des moyens). Réflexion sur les économies réalisables dans les pratiques. Comptes-rendus avant les vacances de Toussaint.

Sommaire P.1
Les Services Académiques P.2 à 3

Page dédiée « Mission Conseil » P.2

Fonctionnement Général P.4 à 7

Intervenants extérieurs P.4

Téléphones mobiles au sein de l'EPL P.6

Gestion des Ressources Humaines P.8

Demande de démission d'un fonctionnaire titulaire P.8

Gestion Financière et Comptable P.9 à 24

Focus RCBC : Un nouvel espace de dialogue pour la communauté éducative P.9

Focus RCBC : La notion de Bilan P.13

Focus RCBC : Les formations RCBC P.15

Audits de la D.R.Fi.P. P.17

Audits Participatifs P.23

Divers P.25 à 35

Marchés Publics : Rappel sur les seuils. P.25

Remontée des Comptes Financiers P.27

Questions/Réponses P.31

pole-conseil@ac-lille.fr

DEVEP – Mission Conseil



Sommaire	P.1
Les Services Académiques	P.2 à 3
Page dédiée « Mission Conseil »	P.2
Fonctionnement Général	P.4 à 7
Intervenants extérieurs	P.4
Téléphones mobiles au sein de l'EPLÉ	P.6
Gestion des Ressources Humaines	P.8
Demande de démission d'un fonctionnaire titulaire	P.8
Gestion Financière et Comptable	P.9 à 24
Focus RCBC : Un nouvel espace de dialogue pour la communauté éducative	P.9
Focus RCBC : La notion de Bilan	P.13
Focus RCBC : Les formations RCBC	P.15
Audits de la D.R.Fi.P.	P.17
Audits Participatifs	P.23
Divers	P.25 à 35
Marchés Publics : Rappel sur les seuils.	P.25
Remontée des Comptes Financiers	P.27
Questions/Réponses	P.31

CVL, CESC, réunion des services techniques et administratifs

Commande : Établir la liste des projets, recenser les besoins des élèves, réfléchir aux économies réalisables dans les pratiques. Comptes-rendus avant les vacances de Toussaint.

Début novembre :

Réunion des coordonnateurs matières, des enseignants porteurs de projets, du Chef des Travaux, du responsable pédagogique de l'UFA, des représentants des personnels non-enseignants, des élèves et des parents d'élèves au CA autour du Proviseur et de ses adjoints

Objectif : Etablir un ou plusieurs scénarios de budget en fonction des comptes-rendus de réunions et des recettes prévisionnelles de l'exercice.

Scénarios possibles : fusion ou distinction des trois voies de formation (avantages inconvénients), élaboration d'un budget analytique, politique de provisionnement dans le cadre du développement de nouvelles activités²...

Fin novembre : CA – vote du budget

Conclusion

Véritable moteur du projet d'établissement, le budget devient ainsi un **acte d'autonomie**, dans le sens où sa structure est débarrassée des liens qui contraignaient souvent les Conseils d'Administration à voter des projets de budget variant d'une année sur l'autre en fonction de l'augmentation ou de la diminution des recettes, plutôt qu'au regard des intentions de la communauté éducative. De leur côté, l'autorité académique et la collectivité de rattachement « trouveront leur compte » dans cette réforme, puisque la nouvelle structure de présentation de la dépense (code alphanumérique des activités commençant par le chiffre 0, 1 ou 2) et l'évolution de GFC permettront à nos financeurs de disposer d'un **outil efficace de suivi de leurs politiques**.

² Par exemple, passer de 10 000 € à 6 000 € le budget consacré à l'affranchissement et provisionner 4 000 € dans le but de développer un projet de développement durable du collège au cours des trois exercices suivants.

